

## Demande d'utilisation du portail client<sup>plus</sup>

La VP Bank (Luxembourg) SA est désignée ci-après « Banque ». Pour faciliter la lecture, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

.....  
 Titulaire de compte (Client)

.....  
 Numéro de Client

Par la présente, le/la soussigné/e demande l'utilisation du portail client<sup>plus</sup> ou, le cas échéant, consent à son utilisation par des tiers conformément aux conditions suivantes. Cette demande d'utilisation du portail client<sup>plus</sup> couvre tous les comptes et les dépôts de titres affectés au numéro de Client mentionné ainsi que l'utilisation de l'e-banking<sup>plus</sup> mobile pourvu que le superutilisateur octroie les droits d'utilisation.

### Utilisation du portail client<sup>plus</sup>

Le participant suivant utilisera le service du portail client<sup>plus</sup>. Les données d'accès seront envoyées à l'adresse ci-dessous.

.....  
 Prénom/Nom/Société

.....  
 Numéro de contrat actuel du portail client<sup>plus</sup>

.....  
 C/o, à l'attention de, boîte postale

.....  
 Rue

.....  
 NPA/Lieu

.....  
 Pays de résidence

.....  
 Interlocuteur/superutilisateur (Prénom, Nom, Date de naissance, Nationalité/s)

### Attribution de droits à d'autres personnes

Par la présente, le Client autorise expressément le participant/superutilisateur à transférer à des tiers (ci-après « l'utilisateur / les utilisateurs »), par exemple des collaborateurs du participant qui disposent d'un mandat conformément aux formulaires de la banque, les autorisations mentionnées ci-dessous pour le portail client<sup>plus</sup>. Il incombe au participant/superutilisateur de choisir, d'instruire et de surveiller les utilisateurs. Le Client acceptera sans réserve toutes les transactions réalisées dans le cadre de cette demande d'utilisation du portail client<sup>plus</sup> à l'aide de la procédure d'identification ci-dessus. L'autorisation octroyée aux utilisateurs par le participant/superutilisateur s'appliquera exclusivement aux services du portail client<sup>plus</sup> et ne s'étendra pas à d'autres aspects de la relation d'affaires qui lie le Client à la banque. En particulier, elle n'affectera pas les mandats existants conformément aux formulaires de la banque. Cependant, le participant/superutilisateur ne saurait octroyer à un utilisateur une autorisation allant au-delà de son propre mandat conformément aux formulaires de la banque. En particulier, elle n'affectera pas les réglementations existantes relatives aux procurations conformément à la carte de signature.

### Autorisations

L'utilisateur / les utilisateurs reçoivent les autorisations suivantes pour le Client susmentionné.

- Correspondance électronique (e-Post), (voir section II. B. Conditions complémentaires relatives aux e-Services « 16. Documents bancaires électroniques (e-Post) » des Conditions générales)
- Accès aux données (compte/portefeuille/informations relatives aux transactions)
- Transactions de paiements<sup>1</sup>
- Ordres de place boursière<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Uniquement possible si le participant jouit du droit de signature correspondant.

<sup>2</sup> Le droit d'exécuter des ordres de place boursière ne peut être accordé à des Clients résidant au Canada ou en Inde.

## Conditions d'utilisation

Les Conditions générales, et en particulier la section II B. Conditions complémentaires relatives aux e-Services s'appliquent. Le Client confirme avoir dûment pris connaissance du contenu (qui est également disponible sous [www.vpbank.com](http://www.vpbank.com)) ci-dessus et qu'il l'accepte. Le Client s'engage à informer le participant des Conditions générales. En utilisant le portail client<sup>plus</sup>, le participant déclare qu'il a dûment pris note du contenu des Conditions générales et qu'il l'accepte. La banque considérera que cette demande d'utilisation du portail client<sup>plus</sup> ne sera pas acceptée jusqu'à ce qu'elle la confirme en délivrant les détails permettant d'accéder au système du portail client<sup>plus</sup>.

## Autorisation et procuration dans le portail client<sup>plus</sup>

En signant cette demande d'utilisation du portail client<sup>plus</sup>, le Client transfère au participant / à l'utilisateur les droits d'accès à l'e-Post et, selon ce qui a été coché, à l'ensemble des informations sur comptes, dépôts et transactions ainsi qu'aux données concernant les transactions BVR (opérations de paiement, ordres de Bourse, demandes de relevés de compte, transactions BVR entrantes) qui sont attribuées au Client désigné dans cette demande d'utilisation du portail client<sup>plus</sup>.

La/les autorisation/s octroyée/s au participant / à l'utilisateur sur le portail client<sup>plus</sup> restera/resteront en vigueur jusqu'à ce que la banque reçoive une révocation écrite du Client. Une révocation de l'e-Post n'est possible qu'en cas de révocation simultanée du mandat du participant / de l'utilisateur. Si le participant / l'utilisateur est le Client, une révocation de l'e-Post est impossible. Une autorisation accordée ne s'éteint pas au décès du Client ou en cas d'incapacité de ce dernier, mais elle restera en vigueur jusqu'à sa révocation écrite quelles que soient les éventuelles mentions contraires portées au Registre du Commerce ou à d'autres publications.

Sauf mention contraire expresse, toute révocation ou toute modification du mandat du participant / de l'utilisateur conformément aux formulaires de la banque ne changeront en rien la/les autorisation/s susmentionnée/s dudit participant/utilisateur à utiliser le portail client<sup>plus</sup>. Toute modification de la / des autorisation/s susmentionnée/s nécessitera une révocation expresse comme indiqué dans le paragraphe précédent.

## Secret bancaire

Le Client et/ou le participant comprend/comprennent que la structure d'Internet en tant que moyen de transmission est telle que des données relatives au Client sont susceptibles d'être envoyées de manière non contrôlée par l'intermédiaire d'autres pays, même si l'émetteur et le destinataire sont situés dans le même pays (le Luxembourg par exemple). La législation du Luxembourg relative au secret bancaire s'applique uniquement aux données sauvegardées au Luxembourg. Les systèmes juridiques d'autres pays ne garantissent souvent pas un niveau de protection de la vie privée du Client comparable aux dispositions de la législation du Luxembourg. Comme l'émetteur et le destinataire sont identifiés selon un format non chiffré sur Internet, il est possible que des tiers soient en mesure de déduire l'existence d'une relation bancaire.

De même, le Client et/ou le participant/l'utilisateur accepte par la présente que les notifications de la banque que le Client a convenu de recevoir séparément par e-mail, par SMS, etc., ne sont normalement pas chiffrées, si bien que le secret bancaire ne s'applique pas.

.....  
Lieu/date

.....  
Signature/s titulaire/s de compte (Client/s)

.....  
Lieu/date

.....  
Signature/s participant(s)